



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ 80@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 2 MARS 2023

Monsieur le Préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, l'UNSA Education s'associe à l'hommage rendu à notre collègue assassinée dans l'exercice de ses fonctions à Saint-Jean-de-Luz le 22 février dernier. Elle adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Dès la nomination de l'actuel ministre de l'Education Nationale il y a bientôt un an, l'UNSA Education a alerté sur la nécessité impérieuse de relever trois défis majeurs :

- L'attractivité des métiers tout d'abord. Quotidien difficile, faiblesse de la rémunération, déconsidération institutionnelle, entrée dans le métier illisible et proche du bizutage, voilà le constat qui tient toujours aujourd'hui, et qui s'aggrave même avec le nombre croissant de personnels en poste qui, découragés, quittent l'Éducation nationale.
- Le second défi, c'est la réussite de l'École inclusive. Il n'est plus possible de laisser les professionnels seuls, entre culpabilité et épuisement, et des élèves et des classes en panne, voire en souffrance. L'École inclusive ne peut se résumer ni en une somme d'étiquettes à coller à des enfants et des jeunes, ni en une accumulation de dispositifs et d'accompagnements, sans jamais réussir à être à la hauteur des besoins. Face à la diversité des situations, il faut une diversité de réponses pédagogiques, spécialisées et sociales, dans l'école, en équipe éducative, mais aussi avec d'autres partenaires et structures.

- Le troisième défi, c'est la nécessité de retrouver l'expérience de la mixité sociale, de l'« apprendre ensemble » et du « vivre ensemble ». Il n'est plus possible de clamer liberté, égalité, fraternité tout en continuant de cloisonner les apprentissages et les vies de nos élèves. Il n'y a pas de solutions simples et toutes ne reposent pas seulement sur l'École, mais il faut dépasser l'assignation à résidence qui mine notre société.

Ces trois défis, il s'agissait de les relever tout en travaillant à la réconciliation des personnels avec leur institution. Une rupture nette avec la méthode politique du ministre précédent s'imposait. Les personnels ne veulent plus subir, ni vivre au rythme d'incessantes annonces médiatiques qui nient la réalité, simplifient la complexité de leurs missions et placent les professionnels qu'ils sont dans un insupportable porte-à-faux.

Près d'un an après, le constat est amer. Sur l'attractivité les discussions autour de la revalorisation maintes fois promise tournent autour de la rémunération de missions supplémentaires. La déclinaison du « travailler plus pour gagner plus », soit alourdir encore une charge de travail dans des conditions toujours plus détériorées, crée aujourd'hui au sein de nos métiers un choc de déception à la hauteur du choc d'attractivité annoncé. Sur la question de l'école inclusive, les moyens qui y sont alloués aujourd'hui témoignent de la poursuite d'une politique à minima qui ne changera quasiment rien sur le fond tant la situation se dégrade à vitesse exponentielle. Quant à la question de la mixité, les atermoiements autour d'un SNU financé, rappelons-le, sur le budget de l'Education Nationale, ont surtout vocation à occulter un débat nécessaire sur la ségrégation scolaire engendrée notamment par le financement public de l'école privée.

Et la réconciliation des personnels avec leur institution me direz-vous ? Les annonces ministérielles par voie médiatique sur la 6^e au mois de janvier traduisent à elles seules l'absence de volonté de travailler de manière concertée sur les questions de parcours scolaire des élèves.

C'est à l'aune de tout cela que ce CDEN se réunit afin d'allouer les moyens affectés à l'École de la République dans notre département à la rentrée prochaine. Certainement conscient du contexte que nous venons de rappeler, le gouvernement a fait le choix pour relever ces défis de retirer 20 postes dans nos écoles maternelles et élémentaires, et 21 autres dans nos collèges. La baisse démographique, réelle, aurait dû permettre à moyens constants d'améliorer les choses significativement mais le choix qui a été fait est celui de l'économie budgétaire.

Trois exemples des conséquences que cela induit. Dans une école qui ne relève pas de l'Education prioritaire mais qui en présente toutes les caractéristiques, y compris celles des données relatives à l'indice de positionnement social, la baisse des effectifs constatés l'an passé avait enjoint l'IEN à convaincre l'équipe pédagogique de mettre en place des classes de CP et CE1 à effectifs réduits plutôt que d'alléger le nombre d'élèves sur tous les niveaux. La présentation de ce dispositif avait été présentée aux parents d'élèves sous l'angle des moyens supplémentaires alloués pour la réussite des élèves. Comment expliquer maintenant à ces mêmes parents d'élèves que ces moyens sont repris dès

l'année suivante alors même que la présentation des résultats aux évaluations montrera des progrès significatifs ? Comment justifier qu'une génération d'élèves a droit à de meilleures conditions d'apprentissage, mais pas les suivantes ?

Dans une autre école, cette fois-ci en éducation prioritaire, c'est la répartition avec une fermeture de classe qui pose un problème. Comment répondre à la commande de mettre en place des classes à effectif réduit sur les niveaux GS-CP-CE1 sans alourdir les autres niveaux ? Un dilemme se pose alors : limiter à 12 le nombre d'élèves en classe à effectif réduit tel que le prévoyait initialement la philosophie du dispositif ou le passer à 15 ou 16, ce qui sous-entendrait au passage qu'une classe dite « non-dédoublee » pourrait être normalement composée d'un effectif de 32 élèves.

Dans les collèges, ce sont les DHG chaque année rognées un peu plus depuis 6 ans qui maintiennent un fonctionnement en tension, sans aucune marge de manœuvre. Là encore, la baisse démographique qui commence tout juste à se constater sur le niveau collège (-149 élèves prévus en septembre 2023) devrait servir à améliorer la situation, et non pas à servir de prétexte de retirer des moyens, qui plus est de façon disproportionnée. Observons également que les trois ouvertures de dispositifs ULIS et de deux UPE2A se font dans ce contexte de retrait de moyens et impactent donc d'autant le milieu dit « ordinaire ».

Pour conclure, l'UNSA Education souhaite reprendre un passage du dernier communiqué du SIEN-UNSA, 1^{er} syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale. Les inspectrices et les inspecteurs n'ont plus le temps de se consacrer à ce qui devrait être leur mission centrale : l'accompagnement des équipes pédagogiques afin de les aider à mettre en oeuvre les actions au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Les multiples injonctions du ministère, souvent précipitées dès l'annonce médiatique d'une mesure, sont aveuglément suivies par la hiérarchie intermédiaire des recteurs et des DASEN. Peu soucieux de la qualité de vie au travail des inspecteurs, ceux-ci leur enjoignent aussitôt d'exercer sur les enseignants un contrôle tatillon qui inhibe les initiatives au lieu de les encourager. Une priorité chasse l'autre sans qu'il ne soit jamais possible d'aller jusqu'au bout du travail accompli. Nous avons l'impression de mettre les équipes pédagogiques en tension permanente sans que cela produise le moindre effet utile pour les élèves. Les réformes ou les mesures dont nous devons assurer la promotion plus que la compréhension, se traduisent systématiquement par l'urgence de faire remonter des chiffres, aussi flatteurs qu'illusoire ! La question que nous pose notre hiérarchie locale n'est jamais « comment ? » ou « avec quel effet ? », mais « combien ? »... Combien de constellations dans le cadre du plan mathématiques ou du plan français, combien de projets Phare, combien d'écoles acceptant de s'engager dans « Notre école, faisons-la ensemble », combien d'enseignants de telle ou telle spécialité de l'enseignement professionnel prêts à adhérer à la réforme, combien d'écoles ou d'établissement ont été évalués ?...

Quel que soit le bien-fondé d'une réforme ou d'une action, il faut du temps pour les instiller au sein du système éducatif et des marges d'autonomie suffisantes pour les adapter aux caractéristiques particulières des différents territoires. Il faut du temps et de l'autonomie pour expliquer et convaincre, car une réforme ne peut se faire avec succès sans l'adhésion des acteurs chargés de la mettre en œuvre. C'est dans un climat de confiance que l'école progresse, ni dans le stress et l'agitation qui amènent chaque acteur à simuler pour se protéger,

Notre propos final a donc pour but de vous interpeller directement, Monsieur le Préfet, en tant que premier représentant de l'Etat. De l'encadrement à la mise en œuvre, la maison « Education Nationale » est aujourd'hui en grande souffrance. S'entêter à poursuivre sur la voie actuelle, c'est délibérément accroître cette souffrance.

Tamimount ZANZAN, Maxime PARUCH,
David REBIERE, Laurence PLOUVIEZ.